



## DECISION

### LA DIRECTRICE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Vu le Dahir n° 1-10-201 du 14 rabii I 1432 (18 février 2011) portant promulgation de la loi n°52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture ;

Vu le Décret n° 2-10-598 du 07 jourmada I 1432 (11 avril 2011) pris pour l'application de la loi n°52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture ;

Vu le Statut du personnel de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le Décret n° 2-64-389 du 10 rabii II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;

Vu le Décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques ;

Vu le Décret n° 2-01-96 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants ;

Vu l'Arrêté du Premier ministre n° 3-130-00 du 7 rabii II (10 juillet 2000) fixant la liste des postes en priorité susceptibles d'être affectés aux personnes handicapées ainsi que le pourcentage de ces postes pour les administrations de l'Etat et des instances qui en dépendent ;

Vu la Circulaire du Chef du gouvernement n° 24/2012 du 6 hija 1433 (22 octobre 2012) relative au recrutement au sein des entreprises et des établissements publics ;

Vu la Circulaire du Chef du gouvernement n°16/2020 du 19 safar 1442 (07 octobre 2020) relative à l'organisation des concours de recrutement et des examens d'aptitude professionnelle dans le cadre du contexte sanitaire lié à la pandémie du Covid-19 ;

Vu la loi cadre au titre de l'exercice 2020 telle que visée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

### DECIDE

**Article Premier :** L'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture organise le **18 Décembre 2020** un concours de recrutement, après présélection sur dossier, en vue de pourvoir le poste suivant :

- **Un (1) cadre supérieur chargé du Système d'Information Géographique (SIG)**  
**Lieu d'affectation :** Rabat.

*Bd*

## Article Deuxième : Missions

### Cadre supérieur chargé du système d'information géographique

- Assurer le développement, la maintenance et le suivi des solutions SIG, WebMapping et des bases de données spatiales ;
- Recenser les besoins en matière de développement SIG et mettre en œuvre les solutions nécessaires ;
- Produire, actualiser, traiter et cartographier la base de données SIG ;
- Administrer la base de données géographiques y compris son déploiement via le web ;
- Assurer le suivi des différents projets cartographiques de l'Agence ;
- Assurer l'automatisation des processus métiers pour faciliter la gestion des données spatiales ;
- Assurer la mise à disposition, la diffusion et le partage des données au sein de l'Agence et auprès de ses partenaires ;
- Veiller au respect de la confidentialité, à l'intégrité et à la sécurité des données ;
- Animer les ateliers de formation liés au SIG ;
- Apporter le conseil technique nécessaire aux collaborateurs de l'Agence et échanger avec ses clients potentiels en matière de besoins en gestion et développement SIG.

## Article Troisième : Profil recherché

### Cadre supérieur chargé du système d'information géographique

- Diplôme d'études supérieures (Bac+5) en Système d'Information Géographique (SIG) ;
- Expérience professionnelle souhaitable en gestion des systèmes d'information géographique notamment en développement de solutions SIG ;
- Maîtriser les outils desktop SIG / DAO (ArcGis, QGIS, MapInfo, Autocad...), les serveurs cartographiques (GeoServer, ArcGIS Server, MapServer, Qgis sever...) ainsi que les API cartographiques (Openlayer, Leaflet, Google maps...);
- Maîtriser les langages de développement (HTML, CSS, Java script, php, JEE, .NET...);
- Maîtriser les méthodes de conception et de modélisation (langage UML, méthode Merise...);
- Maîtriser les systèmes de gestion des bases de données relationnelles (PostgreSql/PostGis, MySQL, Oracle, SQL Server...);
- Maîtriser les outils de développement d'applications mobiles (Android, IOS, Windows mobile);
- Sens de l'engagement et de la rigueur ;
- Esprit d'équipe, d'analyse et de synthèse.

## Article Quatrième : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Nationalité marocaine ;
- Titulaire d'un diplôme reconnu par l'Etat Marocain ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus.

*BA*

## Article Cinquième : Modalités de candidatures et pièces à fournir

Toutes les candidatures doivent exclusivement être déposées via l'espace de candidature en ligne « [depot.emploi-public.ma](http://depot.emploi-public.ma) » relevant du portail de l'emploi public ([www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)). A ce titre, toutes les candidatures incomplètes ou déposées autrement que via le portail de l'emploi public ne seront pas prises en considération par l'ANDA.

Pour de plus amples informations concernant les modalités de candidature en ligne, les candidats sont invités à consulter le guide d'utilisateur dédié à cet effet sur l'espace de candidature « [depot.emploi-public.ma](http://depot.emploi-public.ma) ».

Les pièces composant le dossier de candidature scanné, à insérer dans les rubriques correspondantes de l'espace de candidature en ligne, sont les suivantes :

- CV détaillé et signé accompagné d'une lettre de candidature ;
- Copie certifiée conforme à l'original du ou des diplômes requis. Les diplômes sont exigés et doivent être reconnus par l'Etat conformément à la réglementation en vigueur;
- Une équivalence du diplôme est exigée au cas où le diplôme est délivré par un institut d'enseignement privé ou un établissement étranger, accompagné de la copie du bulletin officiel ;
- Copie certifiée conforme à l'originale de la CIN ;
- Copie certifiée conforme à l'originale des attestations de travail pour les candidats justifiant d'une expérience professionnelle (à insérer au niveau de la rubrique correspondante ou dans « إضافة وثيقة ») ;
- Pour les candidats relevant de la fonction publique : l'autorisation écrite de l'administration d'origine (à insérer au niveau de la rubrique « الترشيح بصفة موظف ») ;
- Copie certifiée conforme des attestations ou certificats des candidats justifiant la qualité de résistant ou pupille de la nation ou ancien combattant ou ancien militaire ou carte de personne en situation d'handicap (à insérer au niveau de la rubrique correspondante ou dans « إضافة وثيقة »).

## Article Sixième: Epreuves du concours

Epreuve	Durée	Coefficient
Examen écrit lié au poste à pourvoir	3h	3
Exposé oral devant le jury du concours <i>Seuls les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites seront convoqués pour passer les épreuves orales. Les modalités d'organisation des entretiens oraux seront précisées dans les convocations adressées aux candidats concernés.</i>	30 min	3

## Article Septième: Délais de candidature

Le dossier de candidature doit parvenir, via l'espace de candidature en ligne susmentionné ([depot.emploi-public.ma](http://depot.emploi-public.ma)), au plus tard **le 2 Décembre 2020**.

*Bd*

Les candidats sélectionnés sur dossier seront convoqués pour passer l'épreuve écrite du concours de recrutement.

L'épreuve écrite du concours aura lieu **vendredi 18 Décembre 2020** à Rabat, à l'adresse qui sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

Les listes des candidats présélectionnés et les résultats définitifs du concours (Candidat admis et liste d'attente) seront publiés sur les sites web [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et [www.anda.gov.ma](http://www.anda.gov.ma).

Tout dossier de candidature incomplet et/ou parvenu hors délais ou non conforme aux conditions stipulées ci-dessus ne sera pas traité.

*Ki*

Directrice de l'Agence Nationale  
pour le Développement de l'Aquaculture  
Signé: Majida EL AKOUF

